



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 47949

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur la situation des personnes handicapées percevant l'allocation adulte handicapé. En cas de cumul de celle-ci avec les revenus d'une activité professionnelle même partielle, l'AAH se trouve de ce fait réduite. Or cette activité professionnelle est tout à fait propice à une meilleure insertion sociale de la personne handicapée, améliorant d'autre part la lutte contre l'exclusion. Il lui demande de lui faire connaître son sentiment sur le problème soulevé et ses intentions pour permettre le cumul de l'AAH avec les revenus d'une activité professionnelle, très souvent réduite en raison du handicap.

Texte de la réponse

La question des ressources des personnes handicapées est partie intégrante du projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui vient d'être adopté, en deuxième lecture, au Sénat. Une attention particulière est portée aux mesures permettant aux personnes handicapées de mener une vie autonome digne, ainsi qu'à celles susceptibles de rendre plus incitative leur insertion professionnelle. Le projet de loi prévoit notamment une amélioration des modalités de cumul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) - revenu d'existence - avec un revenu d'activité pour les personnes handicapées qui peuvent travailler. En effet, seule une partie des revenus d'activité de la personne handicapée sera prise en considération pour la détermination du montant de l'AAH. Ainsi, les personnes handicapées qui occupent des emplois, en particulier à temps partiel, auront la garantie que l'effort consenti pour exercer une activité ne sera pas annulé par une diminution rapide de leurs ressources de solidarité.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47949

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2004, page 7713

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9266